

Compte rendu

De la réunion du CONSEIL MUNICIPAL du 1^{er} octobre 2020

L'an deux mille vingt, le Premier du mois d'octobre, le Conseil municipal de la commune RIVES DE L'YON (Vendée), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle de l'Avenir, à 20h15 sous la présidence de M. HERMOUET Christophe, Maire de la commune de Rives de l'Yon (Vendée).

Date de convocation : 25 septembre 2020.

Membres présents :

M. HERMOUET Christophe
M. BARBE Olivier
Mme LANDAIS Virginie
M. POIRAUD Jacques
Mme BEAUPEU Laurence
M. MANDIN Martin
Mme ALBERT-BROUSSEAU Graziella
M. BROCHARD Nicolas
Mme GILBERT Mélanie
M. CANTENEUR Eric
Mme LUCAS Vanessa
Mme HERBRETEAU Chantal
Mme MANDIN Chantal
M. GARANDEAU Bernard
M. MORNET Jean-François
Mme CLAVIER Elise
Mme CHASSELOUP Sonia
M. SALMON Jérémy.
M. HERMOUET Louis-Marie
M. BATIOU Jean-Louis
Mme COSSET Séverine
Mme MOULIN Marie-Christine
M. DREILLARD Bruno
M. LAURENCEAU Gérard.
Mme TROGER Véronique.
M. GIRARD Hervé.
Mme GRANGER Emilie.

Membres absents et excusés :

Mme N'DIAYE Delphine qui a donné pouvoir à M. POIRAUD Jacques pour participer, en ses lieu et place, aux votes de la séance.
M. TESSIER Michel qui a donné pouvoir à M. DREILLARD Bruno pour participer, en ses lieu et place, aux votes de la séance.

Secrétaire de séance : En vertu de l'article L.2121-15 du CGCT, le Conseil municipal nomme secrétaire de séance, Mme LANDAIS Virginie.

Le compte rendu de la précédente séance, en date du 10 Septembre 2020, est adopté à l'unanimité.

M. le Maire détaille l'ordre du jour de la présente séance, tel que figurant sur les convocations, soit :

I – RAPPORT DES DELEGATIONS DU MAIRE

II – FINANCES - COMPTABILITE

1. Budget principal « Commune » - Année 2020.

Délibération validant une décision modificative au budget principal « Commune » - 2020 ou DM n°2, afin de permettre l'acquisition de 2 maisons sur la commune déléguée de Saint-Florent-des-Bois.

2. Budget annexe « Commerce » - Année 2020.

Délibération validant une décision modificative au budget annexe « Commerce » ou DM n° 2.

3. Projet « Construction et extension des restaurants scolaires des Ecoles F. Dolto », commune déléguée de Saint-Florent-des-Bois : Délibération sollicitant, la subvention d'Etat « DSIL » (Dotation de Soutien à l'Investissement Local), pour le financement de cette opération et validant le nouveau plan de financement de l'opération.

III – ENFANCE - JEUNESSE

1. « Espace Jeunes » et fonctionnement année civile 2020 – Délibération validant la tarification à appliquer aux familles. (CF annexe n° 1/Tarifs 2020)

IV – PATRIMOINE - DOMAINE

1. Travaux agrandissement de l'AREAMS – La Pavillon - Commune déléguée de Saint-Florent-des-Bois et travaux de raccordement électrique : Délibération autorisant M. le Maire à signer une convention de servitudes, convention à passer entre la commune Rives de l'Yon et ENEDIS. (Cf annexe n°2/Convention de servitudes + Plans).

V – DIVERS

1. Diverses communications.
2. Compte rendu de réunions de travail diverses, si nécessaire.

I – RAPPORT DE DELEGATIONS DU MAIRE

Mr le MAIRE détaille les décisions qu'il a été amené à prendre dans le cadre de ses délégations, depuis la dernière séance, soit depuis le 10.09.2020.

Date décision	N° Ordre	Nature et objet
Urbanisme		
24.09.2020	2020-025-DIA	Déclaration d'intention d'aliéner portant sur un bien situé, 2 – Rue de la Lande - Saint-Florent-des-Bois, cadastré section AB, n° 434p, pour une superficie de 410 m2, appartenant Mme Marie-Claire TRIBALLIER et Mr Fernand ARCAYA. Demande formulée par Maître Emmanuelle LESPRIT, notaire à Saint-Florent-des-Bois, RIVES DE L'YON, le 09.07.2020. Décision du Maire : La commune n'exercera pas son droit de préemption sur ladite propriété.
24.09.2020	2020-026-DIA	Déclaration d'intention d'aliéner portant sur un bien situé, en agglomération, 35 – Route des Mollaires - Saint- Florent-des-Bois, cadastré section C n° 596 et 1197, pour une superficie de 1685 m2, appartenant à Mr René GILLAIZEAU. Demande formulée par Maître Willy DESBANCS, notaire à Saint-Florent-des-Bois, RIVES DE L'YON, le 29.07.2020. Décision du Maire : La commune n'exercera pas son droit de préemption sur ladite propriété.
24.09.2020	2020-027-DIA	Déclaration d'intention d'aliéner portant sur un bien situé, 5 - Rue de la Maison Neuve - Saint-Florent-des-Bois, cadastré section AB, n° 27, pour une superficie de 208 m2, appartenant à Mr René CREPEAU et Mme Thérèse CHACUN, son épouse. Demande formulée par Maître Franck BARON, notaire à Mareuil-sur-Lay-Dissais, le 06.08.2020. Décision du Maire : La commune n'exercera pas son droit de préemption sur ladite propriété.

24.09.2020	2020-028-DIA	Déclaration d'intention d'aliéner portant sur un bien situé, en agglomération, Lotissement « Le Haut des Viollières » - Saint-Florent-des-Bois, cadastré section D, n° 2955 pour une superficie de 512 m2, appartenant à « LOTI-OUEST ATLANTIQUE ». Demande formulée par Maître Henri BRIANCEAU, notaire à LA ROCHE-SUR-YON, le 06.08.2020. Décision du Maire : La commune n'exercera pas son droit de préemption sur ladite propriété.
24.09.2020	2020-029-DIA	Déclaration d'intention d'aliéner portant sur un bien situé, 7 – Rue du Champ des Moulins - Saint-Florent-des-Bois, cadastré section D, n° 2861 pour une superficie de 639 m2, appartenant à M. Mathieu RIVIERE et Madame Emilie GROSSET. Demande formulée par Maître Aurélien MAINGUENAUD, notaire à LA ROCHE-SUR-YON, le 12.08.2020. Décision du Maire : La commune n'exercera pas son droit de préemption sur ladite propriété.
Commande publique		
24.09.2020	2020-10-MP	Signature du devis relatif au remplacement de la pompe du terrain de football de Chaillé-sous-les-Ormeaux – Rives de l'Yon, devis établi par l'entreprise FORAGE DES OLLONNES, sise 4, allée des Fougères, - 85430 AUBIGNY, d'un montant de 3 004.00 € HT, soit 3 604.80 € TTC.
Administration générale		
29.09.2020	2020-01-CC	Attribution d'une concession de 50 ans, à compter du 15 septembre 2020, dans le cimetière de la commune déléguée de Chaillé-sous-les-Ormeaux, au profit de M. PILLAUD Thierry . Demande formulée en date du 11 septembre 2020.
29.09.2020	2020-02-CC	Attribution d'une concession de 50 ans, à compter du 15 septembre 2020, dans le cimetière de la commune déléguée de Chaillé-sous-les-Ormeaux, au profit de M. PILLAUD Thierry . Demande formulée en date du 29 septembre 2020.
29.09.2020	2020-03-CC	Attribution d'une concession de 50 ans, à compter du 15 septembre 2020, dans le cimetière de la commune déléguée de Saint-Florent-des-Bois, au profit de Mme Annabelle VRIGNON . Demande formulée en date du 15 septembre 2020.
29.09.2020	2020-04-CC	Attribution d'une concession de 50 ans, à compter du 15 septembre 2020, dans le cimetière de la commune déléguée de Saint-Florent-des-Bois, au profit de M. Robert BIBARD . Demande formulée en date du 15 septembre 2020.
29.09.2020	2020-05-CC	Attribution d'une concession de 50 ans, à compter du 15 septembre 2020, dans le cimetière de la commune déléguée de Chaillé-sous-Ormeaux, au profit de M. Jean-Paul LEBEAU . Demande formulée en date du 15 septembre 2020.
29.09.2020	2020-06-CC	Attribution d'une concession de 50 ans, à compter du 15 septembre 2020, dans le cimetière de la commune déléguée de Chaillé-sous-Ormeaux, au profit de Mme Marie-Hélène FOUCAUD . Demande formulée en date du 15 septembre 2020.

II – FINANCES - COMPTABILITE

1)

DE2020-10-92

Délibération portant décision modificative au **budget principal « commune »** – Année 2020 ou **DM N° 2**, afin de permettre l'acquisition de 2 maisons sur la commune déléguée de Saint-Florent-des-Bois.

Présentation du dossier :

Monsieur le Maire rappelle que la commune a décidé l'acquisition de 2 maisons situées sur la commune déléguée de Saint-Florent-des-Bois et ce, comme suit :

- Maison d'habitation sise : 4, rue Georges Clémenceau – Saint-Florent-des-Bois. Prix de vente = 40 000 €, non compris les frais d'agence, ni les frais notariés.
- Maison d'habitation sise : 2, rue Georges Clémenceau – Saint-Florent-des-Bois. Prix de vente = 78 000 €, non compris les frais d'agence, ni les frais notariés.

Ces dépenses n'étant pas prévues lors de l'établissement du budget principal « commune » - Année 2020, il convient, en conséquence, d'inscrire de nouveaux crédits permettant de financer ces dépenses. Pour ce faire, une décision modificative au budget principal « commune » ou DM n° 2 est proposée au vote du Conseil municipal.

Cette décision modificative inclut également le réajustement d'inscription de crédits pour l'opération n° 14 « Travaux salles de Chaillé-sous-les-Ormeaux ».

- **Projet de DM n°2, budget principal « Commune » - Année 2020 :**

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Section d'INVESTISSEMENT				
D-2115-0 : Terrain bâtis	0	130 000.00	0	0
D-21318-11-0 : Programme annuel Bâtiments	30 706.00	0	0	0
D-21318-14-4 : Rénovation salles des sports et polyvalente - Chaillé	0	706.00	0	0
D-2151-10-8 : Programme annuel Voirie	100 000.00	0	0	0
TOTAL D-21 : Immobilisations corporelles	130 706.00	130 706.00	0	0
Total INVESTISSEMENT	130 706.00	130 706.00	0	0
Total Général	0	0	0	0

Délibération :

Au vu de cette présentation,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Décide de valider la décision modificative au budget principal « Commune » - Année 2020 ou **DM n° 2**, telle que détaillée ci-dessus.
- Charge M. le Maire de son application.

2)

DE2020-10-93

Délibération portant Décision modificative au **budget annexe « Commerce »** – Année 2020, ou **DM n° 2**.

Présentation du dossier :

Monsieur le Maire apporte toute explication utile justifiant cette décision modificative ou **DM n° 2** au budget annexe « Commerce » - Année 2020, portant sur le réajustement de crédits ouverts, en dépenses et en recettes, en section de fonctionnement.

- **Projet de DM n°2, budget annexe « Commerce » - Année 2020 :**

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Section de FONCTIONNEMENT				
D-615228-9 – Entretien et réparations autres bâtiments	0	289.00	0	0
TOTAL D-11 : Charges à caractère général	0	289.00	0	0
R-752-9- : Revenus des immeubles	0	0	0	289.00
TOTAL R-75 : Autres produits de gestion courante	0	0	0	289.00
Total FONCTIONNEMENT		289.00	0	289.00
Total Général		289.00		289.00

Délibération :

Au vu de cette présentation,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Décide de valider la décision modificative au budget annexe « Commerce » - Année 2020 ou DM n° 2, telle que détaillée ci-dessus.
- Charge M. le Maire de son application.

3)

DE2020-10-94

Projet « Construction et extension des restaurants scolaires des Ecoles F. Dolto », commune déléguée de Saint-Florent-des-Bois : Délibération sollicitant, la subvention d'Etat « DSIL » (*Dotation de Soutien à l'Investissement Local*), pour le financement de cette opération et validant le nouveau plan de financement de l'opération.

Présentation du dossier :

M. le Maire rappelle que la commune Rives de l'Yon a pour projet : la construction et l'extension des restaurants scolaires des Ecoles F. Dolto – Commune déléguée de Saint-Florent-des-Bois.

M. le Maire précise que la commune de Rives de l'Yon envisage de solliciter, au titre de la DSIL (*Dotation de Soutien à l'Investissement Local*), une subvention d'un montant de 150 000 € destinée à financer ces travaux de construction et d'extension des restaurants scolaires des écoles F. Dolto, commune déléguée de Saint-Florent-des-Bois, fréquentés par des Rivayonnais et également par des enfants de Le Tablier.

En conséquence, M. le Maire présente un nouveau plan de financement de cette opération intégrant ce financement complémentaire apporté par l'ETAT.

Le plan prévisionnel de financement de l'opération s'établit comme suit :

	DEPENSES HT		RECETTES
		ROCHE SUR YON Agglomération :	
		Fonds de concours	
AMO-MO-études	96 997,00 €	Enveloppe complémentaire	178 560,00 €
Travaux	626 700,00 €	Etat/DSIL	150 000.00 €
Divers	20 303,00 €	Autofinancement/emprunt	415 440.00 €
TOTAL HT	744 000,00 €	TOTAL	744 000,00 €

L'avis du Conseil municipal est sollicité sur cet appel à financement à effectuer auprès de l'ETAT, dans le cadre de la « DSIL ».

Débats et échanges :

M. BATIOT Jean-Louis interroge M. le Maire sur les 150 000 € de subvention ETAT/DSIL : Comment est justifié ce montant et est-il assuré ?

En réponse, M. le Maire précise que, dans l'immédiat, ce montant n'est qu'indicatif et ce, dans l'attente de la notification de l'attribution.

M. BATIOT Jean-Louis souhaite apporter une précision quant aux fonds de concours complémentaires attribués par la ROCHE-SUR-YON Agglomération, soit 178 560 €. Il s'agit, précise-t-il, d'une enveloppe complémentaire dont l'attribution est justifiée par la présence d'enfants de la commune de LE TABLIER parmi les effectifs Rives de l'Yon.

M. BATIOT Jean-Louis tient à préciser le niveau d'avancement de ce projet : un architecte a déjà été choisi par le Conseil municipal.

M. GIRARD Hervé s'interroge sur le coût même du projet tel qu'apparaissant dans le plan de financement. Il s'étonne notamment de la part importante du coût « AMO – MO – Etudes » au regard du coût prévisionnel des travaux.

En réponse, M. le Maire tient à préciser que l'objet même de la présente délibération est la sollicitation d'une demande de subvention d'Etat « DSIL » impliquant une modification du plan de financement. Bien évidemment les données chiffrées s'inscrivent dans un budget prévisionnel. La ventilation des dépenses demeure inchangée. En outre, il est rappelé que le montant prévisionnel de dépenses « AMO – MO – Etudes », à hauteur de 96 997 €, couvre non seulement la prestation maîtrise d'œuvre mais également les diverses prestations intellectuelles telles que AMO (Assistance Maîtrise d'Ouvrage) et autres études.

Délibération :

Vu l'exposé ci-dessus,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Autorise Monsieur le Maire à :**
- Solliciter de l'Etat, un financement dans le cadre de la « DSIL », à hauteur de 150 000 €.
- **Valide le nouveau plan de financement de cette opération, tel que détaillé ci-dessus.**

III – ENFANCE - JEUNESSE

1)

DE2020-10-95

« Espace Jeunes » et fonctionnement année civile 2020 – Délibération validant la tarification à appliquer aux familles.

(Cf annexe n° 1/Tarifs 2020)

Présentation du dossier :

M. le Maire rappelle les termes de la délibération prise par le Conseil municipal lors de la séance du 16 Janvier 2019, délibération validant la gestion des activités de l'Espace Jeunes, commune déléguée de Saint-Florent-des-Bois, en gestion directe, à compter du 1er février 2019.

Au regard de ce nouveau fonctionnement, M. le Maire précise que le Conseil municipal, afin de permettre le fonctionnement de cette activité, doit désormais délibérer sur, notamment :

- La tarification annuelle applicable aux familles dont les adolescents bénéficient de ce service.

Un tableau reprenant les propositions de tarifications aux familles, pour l'année civile 2020, est joint.

Délibération

Au vu de cet exposé,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Valide les modalités de tarification aux familles, telles que proposées sur le tableau récapitulatif annexé.

IV – PATRIMOINE - DOMAINE

1)

DE2020-10-96

Travaux agrandissement de l'AREAMS – La Pavillon - Commune déléguée de Saint-Florent-des-Bois et travaux de raccordement électrique : Délibération autorisant M. le Maire à signer une convention de servitudes, convention à passer entre la commune Rives de l'Yon et ENEDIS.

(Cf annexe n° 2/Convention de servitudes + Plans)

Présentation du dossier

M. le Maire précise qu'un cabinet de géomètre, le Cabinet FONVIELLE, de PRIGONRIEUX (24), a adressé en mairie un courrier portant transmission d'un projet de « Convention de servitudes ».

Ce cabinet est en effet chargé par ENEDIS d'une étude relative au dossier suivant :

- Raccordement du bâtiment AREAMS avec travaux de pose d'un câble basse tension, en souterrain, traversant une parcelle cadastrée : section E n° 1069 – Tenement de la Barre – Saint-Florent-des-Bois. Cette parcelle est propriété de la commune RIVES DE l'YON.

Aussi, pour la mise en œuvre de ces travaux de pose d'un câble basse tension, il est nécessaire qu'une « convention de servitudes » soit établie (Cf projet joint + Plans).

Débats et échanges :

M. DREILLARD Bruno interpelle M. le Maire afin de savoir quelle est la profondeur d'enfouissement de ce câble basse tension. En réponse, M. le Maire indique qu'Enedis va être interrogé par les services.

Délibération

M. POIRAUD Jacques ainsi que M. BATIOU Jean-Louis, indiquant être concernés par ce dossier, déclarent ne pas prendre part au vote relatif à ce dossier.

Au vu de cet exposé,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- Valide la convention, telle qu'annexée.
- Charge M. le Maire de sa signature.

Résultats du vote :

. Votants = 27. Abstentions = 0. Suffrages exprimés = 27. Pour approbation = 27.

V – DIVERS

1. Diverses communications.
 2. Comptes rendus de réunions de travail diverses, si nécessaire.
- Mme GILBERT Mélanie, adjointe en charge de la commission « Enfance, Vie scolaire ».
Mme GILBERT Mélanie indique les priorités actuelles qui sont : Le suivi des procédures sanitaires mises en place dans le cadre de la pandémie – COVID 19 et la réflexion en vue de la mise en place du CIE (Conseil Intercommunal des Enfants).

- **M. BROCHARD Nicolas, adjoint en charge de la commission « Transition écologique – Cadre de vie - Environnement ».**

M. BROCHARD Nicolas donne communication de diverses actions en cours dans le domaine de l'environnement ou de la transition écologique. Il s'agit notamment : Actions GPN (Gestion et Protection de la Nature). Le 08.10.2020 = actions de sensibilisation à la biodiversité, actions en direction des écoles. Le 10.10.2020 = sensibilisation de la population de la commune à l'Atlas de la Biodiversité. Chaque atlas de la biodiversité communale est élaboré, à l'échelle communale ou intercommunale, à partir d'un inventaire précis et cartographié des habitats, de la faune et de la flore, avec l'appui d'une équipe d'experts pluridisciplinaires. Cet atlas a été commencé sur la commune Rives de l'Yon, il y a 2 ans.
- **Mme BROUSSEAU-ALBERT Graziella, adjointe en charge de la commission « Jeunesse, Vie associative, Animations communales ».**

Mme BROUSSEAU-Albert Graziella évoque le calendrier des prochains déplacements du Comité d'Echanges avec les Pays Etrangers (CEPE) vers les villes jumelées avec la commune Rives de l'Yon et ce, entre 2021 et 2023. Elle précise que des chartes précédemment signées avec ces pays, l'ont été par la commune historique de Saint-Florent-des-Bois. En conséquence, il convient d'envisager des modifications de ces chartes afin que le partenariat soit clairement identifié avec la commune Rives de l'Yon.

Elle évoque le bon déroulement de la matinée du 12.09.2020 relative au « Forum des associations ». Néanmoins, le constat est fait de la nécessité d'une mise à jour du fichier des associations locales.

Des précisions sont données concernant des ateliers « DO IT YOURSELF » sur le thème des décorations de Noël, ateliers qui vont être lancés dans le cadre des activités de l'Espace Jeunes. La mise en œuvre de ces ateliers se réalisera de concert avec les commissions de M. BARBE Olivier et de M. BROCHARD Nicolas.

Mme BROUSSEAU-ALBERT Graziella fait référence à une demande de location spécifique formulée par la MFR, souhaitant disposer d'une salle communale sur une longue période. Elle précise qu'actuellement la grille des tarifs de location de salles communales ne prévoit pas ce type de location. Il conviendra qu'un projet soit soumis au Conseil municipal pour validation.
- **M. MANDIN Martin, adjoint en charge de la commission « Sécurité publique, Voirie, Agriculture ».**

Monsieur MANDIN Martin informe des travaux de remise en état de la chaussée, de la planification des travaux de curage des fossés.
- **Mme BEAUPEU Laurence, adjointe en charge de la commission « Affaires communautaires, Cohésion du territoire - Santé ».**

Mme BEAUPEU Laurence précise qu'il n'y a pas encore eu de réunion de la commission. En revanche, elle a plus particulièrement travaillé sur des dossiers concernant des particuliers.

Elle indique aussi que le travail d'harmonisation entre la carte communale de Chaillé sous les Ormeaux et du PLU de Saint-Florent-des-Bois va débiter très prochainement.

Monsieur le Maire complète le propos en précisant que l'Agglomération de la Roche sur Yon souhaite entamer sa démarche de PLUI.
- **M. POIRAUD Jacques, adjoint en charge de la commission « Bâtiments – Infrastructures – Aménagements urbains ».**

M. POIRAUD Jacques énumère des travaux à effectuer, comme par exemple le paratonnerre de l'église à installer à Chaillé sous les Ormeaux, la sirène incendie installée sur le toit de l'église de Saint-Florent-des-Bois à raccorder, l'alarme incendie de la salle de sports en panne, les réserves de l'espace enfance qui ne sont toujours pas levées et surtout les robinets posés dans l'école maternelle Dolto qui sont source de blessures.

Monsieur le Maire souhaite une intervention rapide sur ce dernier sujet pour éviter les problèmes.
- **Mme LANDAIS Virginie, adjointe en charge de la commission « Solidarités – Familles - Education ».**

Mme LANDAIS Virginie précise le goûter des retraités prévu le 21 novembre est annulé car il impliquait environ 160 personnes.

Il va falloir aussi procéder à l'ameublement des deux logements d'urgence par un appel aux dons.
- **M. BARBE Olivier, adjoint en charge de la commission « Communication – Sport – Culture - Tourisme ».**

M. BARBE Olivier indique que le bulletin municipal est prêt, après quelque retard pris notamment à cause d'un arrêt-maladie, pour être distribué début octobre. Il reste alors à définir les modalités de distribution.

- **Mme LUCAS Vanessa, maire déléguée, ayant pour délégation : « Organisation générale, Ressources et Projet de collectivité ».**

Mme LUCAS Vanessa indique que l'organisation des services va être revue et débiter, notamment avec l'arrivée de Madame Mignot, comme l'annonce avait eu lieu précédemment. Elle regrette pour sa part le côté festif des pots de départ pour les retraités à cause du Covid.

Monsieur le Maire réitère ses remerciements aux deux retraitées et à Delphine Chevallier partant pour une autre collectivité, pour le travail accompli.

- **M. CANTENEUR Eric, maire délégué, ayant pour délégation : « Finances, Développement Economique, Commerce et Artisanat ».**

M. CANTENEUR Eric évoque divers dossiers dont il a eu la charge comme une nouvelle demande pour une boutique éphémère, les demandes de commerces ambulants. Au niveau des demandes de formations il procèdera au recensement fin 2020, début 2021 pour l'établissement du budget 2021.

DIVERS...

- Monsieur le Maire présente sa rencontre avec le Dr Clermont et les membres de l'association Rives de Yon Santé. C'est pour lui un projet important pour la commune. Il demande à ce que le groupe de travail se réunisse rapidement pour régulariser le projet. Un nouveau calendrier avec les professionnels de santé va être établi. Monsieur le Maire réaffirme que la commune de Rives de l'Yon est un partenaire des professionnels de santé.

Le Dr Clermont souhaite intervenir pour expliquer que ce projet de Maison de Santé dure depuis 8 ans et a donné lieu à environ 250 réunions, aboutissant à un projet arrêté pour quatorze professionnels, dont le permis de construire est validé et les plans sont arrêtés. Cette Maison de Santé est issue d'un consensus, travaillé avec les professionnels pour la définition des surfaces, des charges.

Le Dr. Clermont précise d'ailleurs que les médecins qui ont choisi de travailler en libéraux aiment être seuls et qu'ainsi pour ce projet, où chaque professionnel restera libéral, il a fallu constituer un groupe et faire évoluer les mentalités. Cela a aussi pris du temps mais maintenant le groupe est soudé. Il utilise l'image du soufflé en cuisine pour émettre le souhait que le projet ne s'effondre pas s'il arrive trop tard.

Il énumère ensuite les différents cas des professionnels qui ont des projets à des échéances différentes, comme les orthophonistes à court terme. Deux kinés ont fait savoir qu'ils étaient intéressés et un troisième pourrait rejoindre l'équipe car il y a cet espoir d'un cabinet aménagé pour trois dans cette MSP.

D'autres professionnels paramédicaux ont besoin aussi de locaux, comme la diététicienne ou le psychologue et sont donc prêts à rejoindre la MSP. Cette structure présente l'avantage de regrouper de nombreuses disciplines et pour les médecins avoir une infirmière ASALEE pour la prise en charge des patients lourds est un atout.

Le Dr. Clermont ajoute ensuite que les médecins sur le territoire sont tous sur le départ et que dans deux ans, le secteur comptant 7800 habitants ne disposera plus que de deux médecins, dont un à mi-temps, sans compter qu'autour de ce territoire il manque déjà des médecins, ce qui risque de représenter, pour lui, restant seul, une pression psychologique insupportable entraînant son départ définitif en retraite.

Il précise que le cadre de la MSP rassure les praticiens et que les médecins ne sont plus tentés par l'exercice en cabinet, qu'il n'y a plus de jeunes médecins pour faire des remplacements. De plus il existe une offre importante de Maisons de Santé en Vendée. De son côté, le Dr Clermont est aussi tenté par le fait de partir exercer à Mareuil si la MSP ne se faisait pas. Il demande ainsi que la MSP soit devenue une réalité dans deux ans.

S'il admet que des modifications sont possibles il faut cependant veiller à que ces changements n'entraînent pas le report de la MSP.

Il a conscience que la MSP est une charge pour la commune mais que le coût est sans commune mesure avec les bénéfices qui en seront retirés par le maintien de praticiens sur le territoire. De plus, financièrement quatorze loyers seront perçus.

Le Dr. Clermont encourage au lancement de la consultation des entreprises et à la réalisation des travaux pour que l'ensemble soit effectué en 18 mois.

Monsieur le Maire assure le Dr. Clermont de son entier soutien et de celui de la commune. Il ne souhaite pas que ce travail de longue haleine soit annihilé

M. DREILLARD Bruno félicite le Dr Clermont pour ce plaidoyer et son engagement ainsi que celui des professionnels de santé.

M. BATIOT Jean-Louis souligne que le projet comprend 800m² de surface avec 200 m² supplémentaires. Il comporte aussi un logement pour un interne. La localisation de la MSP en bord de Départementale avec ses 11 000 passages/jour et le pôle social des Tilleuls et son parking est idéal car située dans Rives de l'Yon, première commune au sud de la Roche sur Yon. La tendance est de faire des MSP un complément à l'activité des hôpitaux. Il rappelle aussi que la commune va recevoir des subventions pour financer les travaux, plus importantes que celles prévues initialement comme la DETR (140 000€ contre 79 000 € prévus initialement). Ainsi, le projet est financé à environ 25% par des fonds publics. De plus les travaux de démolition ont coûté seulement 15 000€ contre les 80 000€ budgétés.

Monsieur le Maire précise alors que le groupe de travail se réunira sous 15 jours.

Monsieur MANDIN Martin intervient en disant que construire des murs ne suffit pas au succès de la MSP, ce à quoi le Dr Clermont répond que les praticiens sont maintenant unis dans le projet.

Monsieur LAURENCEAU Gérard fait remarque que la patientèle ne se situe pas seulement sur Rives de l'Yon.

Monsieur le Maire ajoute alors il faut s'inscrire dans une logique de dialogue avec tous les partenaires et qu'actuellement 3 000 habitants de l'Agglomération n'ont pas de médecins. Il s'agit donc d'un dossier d'urgence et que soit on le soutient soit on est balayé.

Monsieur le Maire prend l'engagement de présenter tous les mois, devant les élus, un compte-rendu sur l'avancement du dossier.

Mme MANDIN Chantal s'inquiète du respect du délai de deux ans.

Monsieur le Maire répond que le groupe de travail va se réunir en urgence absolue pour respecter ce délai de deux ans et afin, pour reprendre l'image culinaire du Dr. Clermont, de ne pas laisser retomber le soufflé.

Monsieur DREILLARD Bruno s'inquiète de ne pas avoir de compte-rendu de la commission Voirie qui s'est réunie le 8 septembre.

Monsieur MANDIN Martin lui répond qu'il va se renseigner.

Monsieur DREILLARD Bruno s'interroge sur le PLUI pour lequel plusieurs maires avaient exprimé de réticences.

Monsieur le Maire ajoute qu'effectivement c'est le problème du transfert de compétence. Il sera soumis au vote et la démarche peut être interrompue avec une minorité de blocage de 25%.

Monsieur DREILLARD Bruno demande aussi les suites données à l'affaire Guillet-Joguet.

Monsieur le Maire précise qu'un rendez-vous avec les avocats va être organisé.

Madame LANDAIS Virginie et Monsieur LAURENCEAU Gérard attire l'attention sur plusieurs cambriolages qui ont eu lieu dans la commune.

Monsieur le Maire appelle à la vigilance et invite les victimes à porter plainte.

Monsieur LAURENCEAU interroge Messieurs DREILLARD et BATIOT sur les lettres recommandées reçues concernant des recours.

Monsieur le Maire rappelle que le droit au recours, reconnu à chaque administré, est un droit fondamental. Il s'agit de questions privées qui ne relèvent pas du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire souhaite plus de solidarité pour faire avancer les projets.

Madame TROGER Véronique souhaite connaître la date limite pour candidater aux Comités consultatifs.

Monsieur le Maire répond qu'il est encore possible de candidater puisque la date butoir est jusqu'au 17 octobre.

Monsieur MORNET Jean-François souhaite savoir si une réponse sera apportée aux candidatures.

Monsieur le Maire précise que dans un premier temps un accusé de réception va être établi par les services.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Le Maire,

La secrétaire de séance,

